



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2023-03

NON-APPLICATION DES PENALITES DE RETARD – TRAVAUX DU CDG45

Le Vingt-Trois Janvier 2023 à 14 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20 avenue des Droits de l'Homme à ORLEANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 20

Quorum : **16**

Date de convocation : 16 Janvier 2023

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Madame DURAND-GABORIT Anne – Maire de Ligny le Ribault
- Monsieur DEMAUMONT Franck – Maire de Châlette sur Loing
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard - Maire de Desmonts
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé - Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur MESAS Jacques – Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Madame LEVY Véronique – Maire de Aulnay la Rivière
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre - Conseiller Départemental
- Madame FLEURY Line – Vice-Présidente du Conseil Départemental

Étaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|-----------------------------|---|----------------------------|
| - Madame MARTIN Valérie | à | Monsieur FEVRIER Albert |
| - Madame MELZASSARD Corinne | à | Madame DURAND-GABORIT Anne |
| - Monsieur CHOUIN Stéphane | à | Monsieur PELLE Jean-Michel |
| - Monsieur CAMMAL Francis | à | Madame FLEURY Line |
| - Madame MARTIN Pauline | à | Madame GALZIN Florence |

Étaient absents et excusés :

Monsieur RAT Emmanuel – Monsieur RIVIERE William – Madame TESSIER Muriel –
Monsieur NERAUD Frédéric – Monsieur BOURILLON Christian – Madame RASTOUL Isabelle
– Monsieur LACROIX Bruno – Monsieur JACQUET David – Madame GAY Catherine –
Monsieur GRANDPIERRE Alain.

Madame COMTE, Payeuse Centre Val de Loire et Loiret, était présente à la réunion.

Madame la Présidente rappelle que l'entreprise LOIRE ISOL avait été retenue en 2021 pour effectuer des travaux d'aménagement des locaux du CDG45 à la suite de la réorganisation des services.

Le marché initial prévoyait une date d'achèvement de travaux au 26 mars 2021. Après une période de réserve de 4 jours, la réception définitive a été prononcée le 30 mars 2021.

Le Cahier des clauses administratives particulières prévoyait une pénalité de retard de 1/3000ème du montant du décompte définitif du marché, sans que cela puisse toutefois excéder 5% du montant du décompte définitif, en cas de retard non justifiable. Cependant, la conformité des travaux effectués par LOIRE ISOL, malgré des réserves ayant entraîné un retard dans la date de réception, n'appellent pas une application des pénalités énoncées.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'exonération de l'entreprise LOIRE ISOL de toute pénalité de retard et de permettre la libération des retenues de garanties qui lui sont dues par la Paierie départementale du Loiret.

Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le

02 FEV. 2023

La Présidente



Florence GALZIN